

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.9639 - CDC / EDF / DALKIA INVESTISSEMENT

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. La présente opération a pour objet l'acquisition, par la Caisse des dépôts et des consignations et EDF, du contrôle conjoint de la société Dalkia Investissement et de sa filiale ELM, société délégataire de la DSP Centre-Métropole, sociétés précédemment placées sous le contrôle exclusif d'EDF.
2. Les secteurs d'activités des entreprises concernées par la notification sont les suivants :
 - **CDC** : établissement public à statut légal spécial, créé par la loi du 28 avril 1816 et codifié aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, qui réalise des activités d'intérêt général consistant notamment en la gestion des fonds privés auxquels les pouvoirs publics souhaitent apporter une protection particulière. Elle est également engagée via ses filiales dans des activités ouvertes à la concurrence dans les secteurs de l'environnement, de l'immobilier, de l'investissement et du capital investissement, ainsi que des services.
 - **EDF** : production et vente en gros d'électricité, négoce, transport, distribution et fourniture d'électricité, production et vente en gros et au détail de gaz, ainsi que fourniture de services énergétiques.
 - **Dalkia Investissement et ELM** : réseaux de chaleur et de froid sur le périmètre concédé dans l'agglomération de Lyon (délégataire de la DSP Centre-Métropole).